



## Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

**Adresse** : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

**Tél:** 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

**Mail** : [cfdt@cfdtpenit.org](mailto:cfdt@cfdtpenit.org)

**Site** : [www.cfdtpenit.org](http://www.cfdtpenit.org)

Douai, le 21 Septembre 2022,

Eric FIEVEZ  
Secrétaire Général  
CFDT PÉNITENTIAIRE

A  
Monsieur Laurent RIDEL  
Directeur Administration Pénitentiaire

Objet : Désillusion pour les CSP pour le passage hors classe.

Monsieur Le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre part une attention particulière à la situation des CSP amenés à passer hors classe.

En effet, suite à l'information donnée sur le dernier calendrier des concours, il s'avère qu'un examen professionnel de CSP hors classe a été programmé.

L'arrêté du 1<sup>er</sup> Août 2022 fixant le taux de promotion pour l'avancement de grade dans le corps des chefs de services pénitentiaires pour l'année 2022 fixe un taux de 16 %.

La CFDT Pénitentiaire s'interroge sur le nombre d'agents qui vont être promus non seulement à l'examen professionnel mais aussi au tableau d'avancement (TA) ?

Lors de la réunion que nous avons eue avec le DRH en janvier 2022, la DAP se proposait de retenir 3 fonctions justifiant l'accession aux deux grades d'avancement du corps de CSP, Hors classe et classe exceptionnelle :

- ▶ Chef d'établissement (69 postes cible)
- ▶ Chef ERIS (9 postes cible)
- ▶ Adjoint CE ( 66 postes cible)

La CFDT Pénitentiaire avait demandé l'étude en priorité durant la période transitoire des dossiers des CSP qui remplissent les conditions pour accéder au Hors Classe quelques soient leurs fonctions, car il paraissait impensable de laisser de côté des agents promus aux deux échelons provisoires 12ème et 13ème ayant une carrière derrière eux !!

Etant donné le taux de promotion faible, les ex-commandants dernier échelon avant réforme seront moins rémunérés que le seront les futurs commandants fonctionnels. Ils seront les seuls personnels avec gain zéro dans le nouveau corps.

Ils subissent donc un préjudice de carrière puisqu'ils n'ont pas eu d'autre choix que d'accepter la promotion sous peine de devoir quitter le poste. Tous les commandants dernier échelon avant la réforme devraient passer en priorité hors classe, quelques soient les fonctions occupées après un recensement du nombre.

Il serait vraiment dommageable que peu d'agents puissent être promus au TA au bénéfice de l'examen. Il s'agirait en l'état de priver une partie des personnels méritants et exerçant des responsabilités importantes du bénéfice du grade ?

Alors que le syndicat Interco CFDT pénitentiaire ne s'interroge plus sur la valeur du plan de requalification des personnels de surveillance, nos collègues CSP se trouveraient dans une situation de grand désappointement sur leur évolution et perspectives de carrière.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande sensible et à la réponse que vous pourrez y apporter, Recevez Monsieur Le Directeur, l'assurance de mon profond respect et de mon dévouement.

E.FIEVEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. FIEVEZ', written over a horizontal line.

DAP RH